

CONSEIL D'ADMINISTRATION

du mardi 6 décembre 2016

à 9H30 à La Roche Bernard

EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **mardi 6 décembre 2016 à 9H30** dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche-Bernard, sous la Présidence de Madame Solène MICHENOT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Madame Solène MICHENOT, Conseillère Départementale d'Ille et Vilaine
- Monsieur Roger MORAZIN, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine
- Monsieur Marc HERVÉ, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine
- Monsieur Yannick BIGAUD, Conseiller Départemental de Loire-Atlantique
- Monsieur Bernard LEBEAU, Conseiller Départemental de Loire Atlantique
- Madame Marie-Odile JARLIGANT, Conseillère Départementale du Morbihan
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Départemental du Morbihan

ABSENTS EXCUSÉS :

- Madame Françoise HAMEON, Conseillère Départementale de Loire Atlantique donnant pouvoir à Mr Bernard LEBEAU
- Madame Danielle CORNET, Conseillère Départementale de Loire Atlantique
- Monsieur Franck PICHOT, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine donnant pouvoir à Mme Solène MICHENOT
- Madame Marie-Hélène HERRY, Conseillère Départementale du Morbihan
- Monsieur Yannick CHESNAIS, Conseiller Départemental du Morbihan donnant pouvoir à Mr Alain GUIHARD

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

- Monsieur Jean Luc JEGOU, Directeur Général des Services, IAV.
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.
- Monsieur Didier COULOMBEL, Payeur Départemental de Loire-Atlantique, Comptable de l'INSTITUTION D'AMÉNAGEMENT DE LA VILAINE.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, la Présidente ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

CONSEIL D'ADMINISTRATION
du mardi 6 décembre 2016
à 9 H 30 à La ROCHE BERNARD

3 RESSOURCES :

Emplois 2017

I - Emplois non-permanents 2017 : création

A - Emplois non permanents saisonniers et stagiaires de l'enseignement supérieur

Comme chaque année, le Conseil d'Administration est appelé à se prononcer sur la création ou le renouvellement d'emplois non-permanents, dans les conditions fixées par la loi du 26 janvier 1984.

Il est proposé au Conseil d'Administration de maintenir, pour 2017 l'effectif saisonnier au niveau de 2016 (soit 20 mois cumulés, pour 34 mois en 2009).

POLE « Eau Potable et hydraulique »

a) Barrage d'ARZAL

- L'exploitation normale du barrage nécessite depuis 2002, la présence de 5 barragistes à temps complet, pour en assurer l'entretien et la gestion.

Les jours fériés, congés annuels, repos compensateurs et récupération, entraînent la nécessité de recruter un agent contractuel en période estivale, afin de répondre aux exigences minimum (2 agents à l'exploitation – 1 à la maintenance).

Il est donc proposé le renouvellement en 2017 de l'emploi suivant, à prendre en charge par le Budget Principal de l'I.A.V. :

ASSISTANT BARRAGISTE CONTRACTUEL	
Nature des fonctions	Exploitation et entretien du Barrage
Niveau de recrutement	Catégorie C – Adjoint technique de 2 ^{ème} classe
Niveau de rémunération	Grille indiciaire et régime indemnitaire
Période de recrutement	Juillet et Août 2017

- L'exploitation normale du barrage durant la période estivale, du fait d'une nette augmentation de la navigation de plaisance en transit par le barrage, impose la présence de lamaneurs, chargés de faciliter et accélérer les éclusages.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration de débattre sur le maintien en 2017 des 3 emplois suivants à prendre en charge par le Budget Principal de l'I.A.V. :

2 LAMANEURS CONTRACTUELS	
Nature des fonctions	Organisation et aide matérielle au placement des bateaux et à leurs entrées et sorties de l'écluse, travaux de petit entretien.
Niveau de recrutement	Catégorie C – Adjoint technique 2 ^{ème} Classe
Niveau de rémunération	Grille indiciaire et régime indemnitaire
Période de recrutement	5 mois chacun entre le 1 ^{er} avril et le 30 septembre 2016

1 LAMANEUR CONTRACTUEL	
Nature des fonctions	Organisation et aide matérielle au placement des bateaux et à leurs entrées et sorties de l'écluse, travaux de petit entretien.
Niveau de recrutement	Catégorie C – Adjoint technique 2 ^{ème} Classe
Niveau de rémunération	Grille indiciaire et régime indemnitaire
Période de recrutement	2 mois pendant la période estivale

b) Pont de CRAN

L'exploitation normale du Pont de CRAN, à SAINT DOLAY, nécessite la présence de deux agents permanents à temps complet.

Les jours fériés, congés annuels et récupérations entraînent la nécessité de recruter un agent contractuel en période estivale.

Il est donc proposé le renouvellement en 2017 de l'emploi suivant, à prendre en charge par le Budget Principal :

PONTIER CONTRACTUEL	
Nature des fonctions	Exploitation et entretien du Pont de CRAN
Niveau de recrutement	Catégorie C – Adjoint technique 2 ^{ème} Classe
Niveau de rémunération	Grille indiciaire et régime indemnitaire
Durée	5 semaines entre juillet et août 2017

POLE « Milieux naturels et animation Bassin »

Visites guidées de la Passe à Poissons du Barrage d'ARZAL

La forte fréquentation touristique sur le barrage d'ARZAL pendant la période estivale, et l'intérêt du grand public pour la passe à poissons, imposent de recruter un agent contractuel chargé des visites guidées de cet équipement du barrage.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration de renouveler pour l'exercice 2017, l'emploi non permanent suivant, à prendre en charge sur le Budget Principal de l'I.A.V, dans les conditions suivantes:

GUIDE ANIMATEUR CONTRACTUEL	
Nature des fonctions	Fonctions de guide, d'animation pédagogique et de surveillances des visites
Niveau de recrutement	Catégorie C – Adjoint technique 2 ^{ème} Classe
Niveau de rémunération	Grille indiciaire et indemnité horaire pour travail le dimanche et jours fériés
Période de recrutement.	<p><u>Du samedi 6 mai au samedi 30 septembre 2017</u></p> <p><i>Mois de mai :</i></p> <p>Les après-midi (4h) des week-ends, des ponts et des jours fériés suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Week-end du 6-7 mai + lundi 8 mai - Week-end des 13-14 et 20-21 mai - Du jeudi 25 mai au dimanche 28 mai <p><i>Mois de juin :</i></p> <p>Les après-midi (4h) des week-ends, des ponts et des jours fériés suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Week end du 3-4 juin + lundi 5 juin - Week-end des 10-11 ; 17-18 et 24-25 juin <p><i>Du 1^{er} juillet au 30 septembre :</i></p> <p>Tous les après-midi (4 h), du mercredi au dimanche inclus</p> <p>+ ½ h par semaine pour la restitution des comptes</p> <p>Pour la période de mai à septembre : + ½ journée (4h) de formation pour chacun des vacataires recrutés.</p>

POLE « Ressources »

a) Unité Géomatique-Informatique : Emploi non-permanent de chargé de mission « Inventaire des cours d'eau »

Par délibération du 23 octobre 2013, le Conseil d'Administration a adopté un programme sur 5 ans pour conduire l'ensemble des inventaires des cours d'eau du bassin de LA VILAINE, et indiqué qu'un emploi de chargé de mission serait à créer pour réaliser les inventaires en régie. Un premier emploi non-permanent d'une durée de 3 ans a été créé par délibération du 12 décembre 2013. Il convient aujourd'hui de reconduire cet emploi pour une durée d'un an.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration la création de cet emploi non-permanent dans les conditions suivantes :

CHARGE DE MISSION « INVENTAIRE DES COURS D'EAU »	
Nature des fonctions	Réalisation d'inventaires de cours d'eau selon le cahier des charges
Niveau de recrutement	Catégorie B - Technicien Territorial Principal de 2 ^{ème} classe
Niveau de rémunération	Grille indiciaire et régime indemnitaire
Période de recrutement.	1 an à compter du 11 mars 2017

b) Besoins imprévus

Conformément à la loi du 26 janvier 1984 art. 3 alinéa 2 et pour pouvoir assurer la continuité du service, il est proposé que les services puissent faire appel en cas de besoin avéré à un agent, pour une durée de 1 mois maximum, pour effectuer des tâches administratives ou techniques et occasionnelles d'exécution.

La rémunération afférente serait effectuée sur la base de l'indice minimum de FPT, et prise en charge par le Budget Principal.

c) Stagiaires 2017

Il est proposé que les services puissent faire appel, selon les besoins des services, à des stagiaires gratifiés, à savoir des étudiants qui doivent, dans leur cursus, accomplir des stages pratiques.

Leur gratification serait calculée sur la base de 88 % de l'indice majoré 186, soit environ 700 € nets mensuels. S'y ajoutera en outre le bénéfice, dans les conditions du contrat passé pour les agents, des titres-restaurant.

Le recensement des besoins des services est présenté dans le tableau suivant :

Pôle / Unité	Thématique	Niveau d'études	Période/durée	Tuteur
Milieux naturels	Projet d'automatisation du DIDSON	BTS électrotechnique	du mardi 3 au vendredi 27 janvier 2017 (4 semaines)	Cédric BRIAND Gilbert OLIVIER
	Décliner localement l'observatoire des ventes des produits phytosanitaires et optimiser le réseau de suivi par rapport au flux de phosphore	Master 2 ou ingénieur	Début au cours du 1 ^{er} semestre 2017 (6 mois)	Gabriel BEDUNEAU
	Cartographie et caractérisation des têtes de bassin versant	Master 2 ou ingénieur	Début au cours du 1 ^{er} semestre 2017 (6 mois)	Nathalie PECHEUX
	Etude technico-économique de la valorisation des vases de l'estuaire de la Vilaine	Master 2 ou Ingénieur	de mars à août 2017 (6 mois)	Flore SALAÛN
Systèmes d'information	Réalisation d'une campagne de photographies destinée à illustrer les activités de l'établissement	2 ^{ème} année d'école de formation aux métiers de l'image	Début au cours du 1 ^{er} semestre 2017 (3 mois)	Christophe DANQUERQUE
TOTAL			22 mois	

II - Emplois permanents 2017 : mise à jour du tableau des emplois permanents et des effectifs

Suite à la publication des décrets sur les nouveaux cadres d'emplois des Ingénieurs et Ingénieurs en Chef et au départ en retraite en 2016 d'une agent non remplacée, il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver la mise à jour du tableau des emplois permanents et des effectifs, joint en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- décide le renouvellement de l'ensemble des emplois non-permanents proposés, dans les conditions évoquées, sous réserve d'un financement plus important de la Compagnie des Ports du Morbihan concernant les postes de lamaneurs contractuels
- précise que les crédits correspondants figureront au budget de l'exercice 2017
- charge la Présidente de toutes les démarches et signatures afférentes.

Pour extrait conforme

La Présidente,



Solène MICHENOT



TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS ET DES EFFECTIFS AU 1er JANVIER 2017

EMPLOI	GRADE MINIMUM	GRADE MAXIMUM	POSTES BUDGET.	ETP*	POURVUS PAR TITULAIRES	POURVUS PAR NON TITULAIRES
Directeur Général des Services	Ingénieur en Chef	Ingénieur Général	1	1	/	1
Directeur Général Adjoint des Services	Ingénieur en Chef	Ingénieur Général	1	1	1	/
Responsable Commande Publique et Subventions	Rédacteur	Attaché Principal	1	1	1	/
Gestionnaire Ressources Humaines	Rédacteur	Attaché Principal	1	1	1	/
Gestionnaire Finances	Rédacteur	Attaché Principal	1	1	1	/
Assistante des Assemblées - RH - Comptable	Adjoint Administratif	Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	1	1	0,8	/
Comptable	Adjoint Administratif	Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	1	1	1	/
Assistante Direction et Communication	Adjoint Administratif	Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	1	1	1	/
Assistante Pôle Milieux et Animation de Bassin	Adjoint Administratif	Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	1	1	1	/
Assistante Pôle Eau Potable et Hydraulique	Adjoint Administratif	Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	1	1	1	/
Chargé d'accueil - Assistante Pôle Ressources	Adjoint Administratif	Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	1	1	1	/
Responsable Systèmes d'Information	Ingénieur	Ingénieur Principal	1	1	1	/
Administrateur Systèmes d'Information	Technicien	Ingénieur	1	1	1	/
Technicien SIG	Technicien	Technicien Principal de 1ère classe	1	1	1	/
Responsable Pôle Milieux et Animation de Bassin	Ingénieur	Ingénieur Hors Classe	1	1	0,8	/
Chargé de mission Milieux Naturels - Biodiversité	Ingénieur	Ingénieur	1	1	0,8	/
Chargé de mission Zones Humides - Natura 2000	Ingénieur	Ingénieur	1	1	1	/
Chargé de mission Estuaire	Ingénieur	Ingénieur	1	1	0,8	/
Chargé de mission Politique de Bassin, rivières et milieux	Technicien	Technicien Principal de 1ère classe	1	1	1	/
Chargé de mission Politique de Bassin, programmes territoriaux	Technicien	Technicien Principal de 1ère classe	1	1	/	1
Technicien Poissons migrateurs	Technicien	Technicien Principal de 1ère classe	1	1	/	1
Assitant Poissons migrateurs	Adjoint Technique	Agent de Maîtrise Principal	1	1	1	/
Responsable Pôle Eau Potable et Hydraulique	Ingénieur	Ingénieur Hors Classe	1	1	1	/
Chargé de mission Prévention des Inondations	Ingénieur	Ingénieur	1	1	0,8	/
Ingénieur Hydraulique	Ingénieur	Ingénieur	1	1	0,8	/
Technicien Gestion des ouvrages	Technicien	Technicien Principal de 1ère classe	1	1	1	/
Chef Barragiste	Agent de Maîtrise	Technicien	1	1	1	/
Barragiste	Adjoint Technique	Agent de Maîtrise Principal	4	4	4	/
Pontier - Agent d'exploitation	Adjoint Technique	Agent de Maîtrise Principal	2	2	2	/
TOTAL			33	33	28,8	3

* ETP : Equivalent Temps Plein

Pour mémoire, agents non territoriaux :

EMPLOI	CATEGORIE MINIMUM	CATEGORIE MAXIMUM	POSTES BUDGET.	ETP*	POURVUS
Patron Mécanicien	Inscrit maritime 9ème catégorie	Inscrit maritime 10ème catégorie	1	1	1
Ouvrier Mécanicien	Inscrit maritime 6ème catégorie	Inscrit maritime 7ème catégorie	1	1	1

